

Page 2

■ **Économie**

Valoriser la place financière de Paris

Page 3

■ **Place financière de Paris :**
La parole à

Antoine Lissowski, président de la Commission plénière économique et financière de la FFSA

François Vilnet, président de l'Association des professionnels de la réassurance en France (Apref)

Page 4

■ **Prévention**

Capitaine Sam : le héros de la soirée

■ **Événement**

Les Entretiens de l'Assurance 2007

Actualité



De nombreuses actions engagées

Dès mai 2006, la FFSA a créé un groupe de travail sur le thème du développement durable. Véritable lieu d'échange sur les pratiques des sociétés en la matière, ce groupe a rencontré aussi bien des partenaires de l'assurance comme l'Agence pour la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité de la construction que l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), des agences de notation extra-financière, ou encore

Le développement durable : une priorité pour l'assurance

Le développement durable est sur le devant de la scène politique française. Au terme de quatre mois de travail, Nicolas Sarkozy a, en effet, annoncé, le 25 octobre 2007, les conclusions du Grenelle de l'environnement. La FFSA, qui a suivi les travaux, rappelle la mobilisation de la profession en matière de développement durable.

des personnalités extérieures telles que Jean Jouzel¹. En 2006 également, la FFSA avait choisi le thème du développement durable, plus précisément celui du réchauffement climatique, pour l'une des plénières des Entretiens de l'Assurance, et l'édition 2007 des Entretiens, « *L'assurance et la planète* », sera largement consacrée au développement durable.

La FFSA est membre du groupe de travail interministériel sur les effets du changement climatique et du Conseil national du développement durable (CNDD). Enfin, elle met l'accent sur l'importance de la prévention. Outre la création de la Mission risques naturels (MRN) en 2000, la FFSA a décidé d'apporter son soutien à des manifestations

liées au changement climatique et à la prévention des risques naturels².

L'accompagnement des mesures du Grenelle

La démarche de développement durable s'amplifie, et la profession de l'assurance doit encore mesurer les conséquences sur son activité des programmes présentés dans le cadre du Grenelle. L'accompagnement de cette démarche est un défi que les assureurs relèveront dans le respect des techniques inhérentes à l'opération d'assurance sur un marché libre. Les assureurs devront s'adapter aux comportements nouveaux, à la diffusion à grande échelle de nouvelles technologies, ainsi qu'aux nouvelles réglementations.



1. Jean Jouzel est climatologue et directeur de l'Institut Pierre-Simon Laplace. Il est l'un des vice-présidents du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), prix Nobel de la Paix 2007, créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).
2. Exposition « Volcans, séismes, tsunamis - Vivre avec le risque », Palais de la découverte, du 12 octobre 2007 au 11 mai 2008.

À n'en pas douter, les assureurs sauront innover sous l'angle tant « produits » que « services » pour répondre à la demande de leurs assurés. Des initiatives sont déjà perceptibles dans certains domaines, d'autres sont encore à explorer. De la même manière, la profession de l'assurance poursuivra ses efforts en

matière d'investissement responsable. Pour affirmer l'engagement de toute la profession de l'assurance, le thème du développement durable est dorénavant placé sous la responsabilité de l'Association française de l'assurance (Afa). Gérard Andreck, président de la MACIF, préside cette commission. ■

Pour retrouver le programme des Entretiens de l'Assurance 2007 et vous inscrire : www.ffsa.fr
www.lapartderisque.fr

En savoir plus sur le Grenelle de l'environnement :

www.legrenelle-environnement.fr

En savoir plus sur la MRN :

www.mrn-gpsa.org

Économie

Valoriser la place financière de Paris

La récente crise financière internationale a prouvé que la France bénéficie d'avantages comparatifs indéniables, liés notamment à la qualité de sa régulation. Le gouvernement souhaite renforcer davantage encore l'attractivité financière de Paris. Le Haut Comité de place a ainsi été créé le 5 octobre 2007 à l'initiative de Christine Lagarde, ministre de l'Économie. Acteur majeur du développement économique, le secteur de l'assurance participe aux travaux de ce groupe de réflexion.

Le Haut Comité de place, créé pour deux ans et composé de quinze personnalités issues du monde de la finance, des collectivités locales et des instances de régulation, a pour missions d'identifier et de lever les éventuels obstacles à l'attractivité de Paris comme place financière et de définir une stratégie pour son développement. Les réflexions du comité alimenteront les propositions de la France lors de sa présidence de l'Union européenne, à compter du 1^{er} juillet 2008.

Des mesures de régulation

Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été annoncées. Outre la création d'un nouveau compartiment sur la Bourse Euronext destiné à attirer les capitaux étrangers, une réforme de la titrisation est prévue afin que ces opérations puissent se développer dans « un cadre moderne et sécurisé ». Pour être cohérente et efficace, cette réforme s'accompagnera d'une modernisation du cadre juridique applicable à ces fonds communs de créances. L'ensemble de ces mesures pourrait être intégré dans la loi de modernisation de l'économie prévue en mars 2008. Un deuxième train de propositions devrait suivre dans les prochains mois.

Concernant le secteur de l'assurance, qui a un fort potentiel de développement en

raison des besoins liés à la retraite, le Haut comité devra réfléchir avant la fin de l'année 2007 sur l'adaptation du cadre réglementaire de l'assurance en préparation de Solvabilité II, notamment en matière de placements des assureurs dans des produits financiers innovants.

L'environnement

Le Haut Comité de place devra se pencher sur l'amélioration de l'accueil des professionnels étrangers et de leur famille en développant notamment des infrastructures spécifiques (logement, école, transport...) et en mettant en place un statut pour les cadres « impatriés ». Le Haut Comité devra

enfin réfléchir sur le thème de la fiscalité, considérée comme un véritable handicap pour l'attractivité française, même si des progrès ont déjà été accomplis dans ce domaine grâce à la réforme de l'impôt sur le revenu et à l'instauration d'un bouclier fiscal à 50 %, CSG et CRDS inclus.

Les pouvoirs publics devraient également contribuer aux efforts de la place à travers leurs pratiques en matière d'adoption et d'application de la réglementation. En outre, dans un cadre international en pleine évolution, le Haut Comité devrait définir une stratégie pour la place de Paris. ■

L'assurance : un rôle majeur dans le développement économique

L'assurance est un acteur majeur du financement de l'économie. Grâce à une croissance importante des engagements d'assurance vie ces dernières années, les sociétés d'assurances se sont révélées le premier investisseur national en actions. Au 31 décembre 2006, les actions représentent 22,5 % de l'actif des sociétés d'assurances et les obligations d'entreprises 30,2 %. Les assureurs détiennent, directement ou indirectement, 10,2 % de l'ensemble des actions françaises.

Par ailleurs, les assureurs participent de plus en plus au développement des PME innovantes ou de croissance. Au 30 juin 2007, l'engagement des assureurs en titres non cotés atteint 20 milliards d'euros en valeur de réalisation. Il a progressé de 11 milliards depuis décembre 2003.

Lors de leur rencontre avec le président de la République le 29 octobre dernier, les assureurs ont fait un pas supplémentaire en la matière en prévoyant d'accroître encore leur investissement dans le capital des PME innovantes et de croissance et d'allouer d'ici à 2012 au plus tard 2 % de leur actif à des actions non cotées, contre environ 1,4 % aujourd'hui. ■

La parole à



Antoine Lissowski, président de la Commission plénière économique et financière de la FFSA

Lors de la première réunion du Haut Comité de place pour l'attractivité de la place financière de Paris, le Directeur général du Trésor et de la politique économique a annoncé le lancement d'une réflexion tripartite entre le Trésor, l'ACAM et les assureurs sur les aménagements à apporter au Code des assurances afin d'assurer une transition harmonieuse entre le régime prudentiel actuel et le futur régime Solvabilité II.

Comment accueillez-vous cette initiative et quels en sont les enjeux ?

La profession salue cette initiative, qui traduit bien la volonté des pouvoirs publics de renforcer la compétitivité des entreprises françaises et l'attractivité de la place financière de Paris. Cette initia-

tive est également représentative de la prise de conscience par tous de ce que les choix d'implantation des sièges sociaux des entreprises ne sont nullement une donnée acquise et qu'ils sont - et seront - de plus en plus influencés par la nature du cadre réglementaire et de supervision en vigueur, et plus précisément par son adaptation aux besoins de l'attractivité des entreprises. L'exemple de la transposition de la directive réassurance est, à cet égard, particulièrement éloquent.

Plus précisément qu'attendez-vous de ces travaux ?

En premier lieu, un assouplissement du Code des assurances dans les domaines

où celui-ci va très au-delà, non seulement de ce qui est prévu par Solvabilité II, mais également de ce qui est prescrit par les directives encore en vigueur. Cela devrait notamment concerner les règles d'investissement ainsi que le traitement prudentiel des opérations de titrisation.

En deuxième lieu, la définition d'une position de place sur un certain nombre de sujets qui devraient faire l'objet des mesures d'application de la directive cadre Solvabilité II, comme les critères de validation des modèles internes. Il importe, en effet, que le marché français parle d'une seule voix sur ces sujets pour peser sur les choix de la Commission européenne.

Enfin, la possibilité de tirer profit d'emblée de l'ensemble des opportunités offertes par le futur régime prudentiel, et ce dès son entrée en vigueur. Cela suppose, par exemple, de pouvoir faire prévaloir les modèles internes pour une utilisation immédiate dès l'application des nouvelles règles. ■



François Vilnet, président de l'Association des professionnels de la réassurance en France (Aprel)

Les réassureurs sont par nature des acteurs de l'économie mondiale, puisqu'il faut, pour être efficace, avoir un portefeuille le plus diversifié possible. Ils se doivent, par ailleurs, d'offrir la meilleure sécurité et qualité de service à leurs clients de tous pays. C'est une activité facile à délocaliser, car n'exigeant pas de grosses infrastructures. Les réassureurs recherchent les implantations permettant l'optimisation de leur capital et de leur gestion. Ils ont aussi besoin d'incitations économiques et de compétitivité forte, car il s'agit d'un secteur très concurrentiel, avec de faibles barrières à l'entrée.

La volonté de l'État français de promouvoir la place financière de Paris constitue une démarche positive si elle est suivie de mesures concrètes, facilitant les opérations réalisées à partir du territoire français. Les réassureurs implantés en France souhaitent, en particulier, dispo-

ser d'un cadre réglementaire et fiscal aussi attractif que celui existant dans les autres pays de l'Union européenne ou hors Union.

La transposition prochaine en droit français de la directive européenne sur le contrôle de la réassurance donnera l'opportunité de concrétiser cette volonté. Les réassureurs disposant en France d'un siège, d'une filiale ou d'une succursale représentent en 2006 environ 6 milliards d'euros de primes, plus de 7 milliards d'euros de fonds propres et près de 28 milliards d'euros de provisions techniques. Il s'agit donc d'un secteur économique important, complémentaire de l'activité d'assurance et employant avec d'autres métiers induits près de 2 000 personnes.

Il convient d'écarter toute disposition pouvant entraîner une distorsion de concurrence, que ce soit sur le plan administratif, financier, fiscal ou social.

Il faut aussi offrir aux réassureurs la flexibilité nécessaire pour travailler avec efficacité et réactivité et renforcer par différents moyens l'attractivité de la place en matière de réassurance, en particulier avec le développement de la modélisation et de nouvelles techniques de gestion des risques. Il est, enfin, nécessaire de créer un véritable esprit de place entre les différentes organisations professionnelles et les représentants des divers corps de métiers liés à la réassurance pour une place efficace et réactive. La nécessité de créer un environnement favorable au développement des sociétés s'applique aussi aux individus, qu'il est important de retenir et d'attirer pour faire face aux besoins de compétences nouvelles, en particulier pour les métiers d'analyse, de gestion des risques et d'actuariat. Un marché du travail actif, flexible, fluide et axé sur la formation et le développement des talents est un complément indispensable à l'attractivité des sociétés.

L'Aprel souhaite faire des propositions dans ce sens avec la FFSA et l'Afa dans le cadre des travaux du Haut Comité de place pour contribuer à un marché de réassurance dynamique et efficient, en complément des marchés d'assurance. ■

Prévention

Capitaine Sam : le héros de la soirée

La Prévention Routière et la FFSA lancent, à l'occasion de la 4^e nuit des Capitaines de soirée, le 17 novembre, une vaste campagne de sensibilisation pour généraliser le réflexe du conducteur désigné, sous la signature « Capitaine Sam, il a le pouvoir de ne pas boire ».

Après avoir mené une étude conjointe « Jeunes, sorties et conduite », qui révèle une persistance des situations dangereuses lors des sorties des 15-24 ans, et malgré une adoption de plus en plus fréquente de « Capitaines de soirée », La Prévention Routière et les assureurs de la FFSA lancent une vaste campagne de sensibilisation mettant en scène un « super héros » doté d'un « super pou-

voir » : celui de ne pas boire pour raccompagner ses amis en toute sécurité.

Cette campagne est relayée sur Internet, en affichage ainsi qu'à la radio (NRJ, Le Mouv, Skyrock et Fun Radio) depuis le 31 octobre 2007.

La consommation d'alcool, toujours élevée, contribue à expliquer le nombre important des accidents des jeunes sur les routes à l'occasion de soirées. En effet, la France, malgré la forte baisse de l'insécurité routière depuis cinq ans, est le pays d'Europe où les jeunes se tuent le plus en voiture, ce qui fait des accidents de la route la première cause de mortalité chez les 15-24 ans. Cette campagne de sensibilisation



s'inscrit dans le programme d'actions communes « Penser à rentrer en vie », lancé en 2004 par La Prévention Routière et la FFSA et destiné aux jeunes de tout âge. Ce programme comprend notamment la

publication régulière d'études et de recherches, la promotion du réflexe « Capitaine de soirée », l'édition de supports pédagogiques pour les établissements scolaires et la réalisation de campagnes de sensibilisation. ■

En savoir plus :

www.preventionroutiere.asso.fr

www.rentrerenvie.fr

Les Entretiens de l'Assurance 2007

« Prendre la mesure du réchauffement climatique », « Apprivoiser l'innovation », « Initier de nouveaux modes de vie et de production » et « Réinventer la solidarité » sont les quatre grands thèmes qui seront abordés lors des plénières des Entretiens de l'Assurance 2007. Placés sous le signe du développement durable, cette édition accueil-

lera notamment **Raymond Soubie**, conseiller du président de la République ; **Erik Orsenna**, écrivain, académicien et conseiller d'État ; **Corinne Lepage**, présidente de Cap 21, ancienne ministre de l'environnement ; **Robert Rochefort**, directeur du Crédoc ou encore **Jean-Christophe Le Duigou**, CGT.

Vous pouvez désormais retrouver le

programme complet et les intervenants des Entretiens de l'Assurance 2007 sur le nouveau site participatif lapartderisque.fr. Site de débat et d'ouverture, vous êtes invités à venir dialoguer et échanger sur les grands enjeux environnementaux, économiques et sociaux de notre temps. ■

En savoir plus :

www.lapartderisque.fr

les Entretiens
de l'Assurance 2007

l'assurance et la planète

Inscrivez-vous dès maintenant et retrouvez le programme complet sur www.ffsa.fr

lundi 10 et mardi 11 décembre 2007. Palais des Congrès. Porte Maillot. Paris

Assurer

Lettre d'information bimensuelle éditée par la Fédération française des sociétés d'assurances - 26, bd Haussmann, 75311 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 42 47 93 24 - © FFSA -

Internet : www.ffsa.fr ou www.ffsa.com

Directeur de la publication : Jean-Marc Boyer - Directeur de la rédaction : Anne Morrier - ISSN : 1169-4319 - Dépôt légal : novembre 2007

Impression : Afsa, 26 bd Haussmann 75311 Paris cedex 09